

Pièces obligatoires - Première inscription à Paris 8

- **Pièce d'identité**

Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité

- **Photo d'identité**

*Photo d'identité récente (prise il y a moins de 6 mois) et ressemblante **scannée au format JPEG**. La photo doit être de format type cabine ou photomaton agréé (de taille 35 mm de large et 45 mm de haut)*

- **Attestation (Lettre) d'admission**

La lettre d'admission Parcoursup, Mon Master, Candidature UP8 ou Etudes en France (si vous êtes étudiant étranger relevant de la procédure Campus France)

- **Attestation d'acquittement de la CVEC (CROUS)**

L'attestation est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale y compris et ceux en apprentissage. Pour payer la CVEC ou pour plus d'informations > <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Relevé de notes du BAC (ou équivalent)**

Relevé de notes officiel du BAC (fournir la traduction en français pour les titres étrangers) - capture d'écran interdite

- **Titre d'accès / diplôme ayant permis l'admission au niveau d'étude demandé**

Relevé de notes officiel (L1, L2, L3), diplôme, attestation de réussite (BAC, DAEU, DEUG, Licence, Maîtrise, Master). Pour les étudiants étrangers, fournir la traduction en français (traducteur assermenté)

Certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC) ou attestation de recensement délivrée par votre Mairie (si vous n'avez moins de 18 ans et vous n'avez pas encore effectué votre JDC) (Ne concerne que les étudiants de nationalité française de moins de 26 ans)

Sans ce document dans votre dossier administratif, il vous sera impossible d'obtenir votre diplôme.

Pièces obligatoires - Réinscription à Paris 8

- **Pièce d'identité (en 2025-2026, à titre exceptionnel)**

Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité

- **Photo d'identité (en 2025-2026, à titre exceptionnel)**

*Photo d'identité récente (prise il y a moins de 6 mois) et ressemblante **scannée au format JPEG**. La photo doit être de format type cabine ou photomaton agréé (de taille 35 mm de large et 45 mm de haut)*

- **Attestation (Lettre) d'admission**

La lettre d'admission Parcoursup, Mon Master, Candidature UP8 (si vous changez de formation ou en cas d'inscription en double cursus (niveaux L2, L3 ou M2))

- **Attestation d'acquittement de la CVEC (CROUS)**

L'attestation est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale y compris et ceux en apprentissage. Pour payer la CVEC ou pour plus d'informations > <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Pièces obligatoires : selon votre situation

- **Attestation de validation des acquis**

Pour les titres d'accès ou diplômes étrangers, fournir obligatoirement une attestation de validation des acquis – document à demander au secrétariat pédagogique de la formation

- **Attestation de transfert**

Etudiant provenant d'une autre université (jusqu'à 10 ans après votre dernière inscription administrative)

- **Autorisation parentale (pour les mineurs)**

Autorisation d'inscription d'un étudiant mineur rédigée par un responsable légal (parent ou tuteur)

- **Avis conditionnel ou définitif de bourses sur critères sociaux (CROUS)**

*Fournir l'attestation d'attribution conditionnelle ou la notification définitive de bourses sur critères sociaux disponible sur votre **dossier social étudiant** (étudiants boursiers)*

- **Bourse du gouvernement français**

Fournir l'attestation d'attribution de bourse du gouvernement français (étudiants étrangers boursier du gouvernement français)

- **Attestation d'exonération ambassade**

Fournir le courrier d'exonération de l'ambassade de France de votre pays (étudiants étrangers hors Union européenne, bénéficiant de l'exonération des droits d'inscription majorés)

- **Justificatif de non assujettissement aux droits d'inscription majorés (extracommunautaires)**

Fournir un justificatif si vous êtes étudiant étranger (extracommunautaire) non concerné par les droits d'inscription majorés : carte de séjour 10 ans, carte de séjour de membre d'une famille d'un citoyen UE/EEE/Suisse, certificat de scolarité en université avant 2019-2020, relevés fiscaux des deux dernières années, carte de réfugié, preuve de la protection subsidiaire (OFPRA)

- **Attestation d'exonération des droits d'inscription**

Si vous bénéficiez d'une exonération des droits d'inscription, fournir le justificatif (attestation de la commission d'exonération de Paris 8)

- **Autorisation de césure**

Fournir l'autorisation de la césure délivrée et signée par le responsable de votre formation

- **Personnel de Paris 8**

Fournir l'attestation de la direction des ressources humaines (DRH)

- **Contrat d'apprentissage OU Fiche d'information**

Fournir le contrat d'apprentissage ou la fiche d'information (à compléter dans le cadre de la recherche d'un contrat d'apprentissage : https://fc.univ-paris8.fr/IMG/pdf/inscription2022formulaire_apprentissage-inscriptiblep8.pdf)

- **Autorisation de réinscription dérogatoire (entretien pédagogique)**

L'entretien pédagogique concerne les étudiants de Paris 8 qui envisagent de se réinscrire pour une troisième fois (ou une quatrième fois pour l'IED) ou plus dans le même diplôme et le même niveau d'étude sans avoir acquis d'EC au cours de la dernière année : <https://www.univ-paris8.fr/Entretien-pedagogique-avant-reinscription-4653>